

**Manifestation devant le Conseil du trésor ce midi**  
**L'APTS RÉCLAME UNE RÉMUNÉRATION JUSTE POUR LES TECHNICIENS EN GÉNIE BIOMÉDICAL ET EN HYGIÈNE**  
**DU TRAVAIL**

---

**Québec, le 27 mai 2009** – L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) dénonce le refus du Conseil du trésor de donner suite à un engagement datant de 2005 à l'effet de corriger la rémunération de deux titres d'emploi qui se sont avérés sous-payés à la suite de l'évaluation prévue par la *Loi sur l'équité salariale*.

Lors de l'exercice d'équité salariale, les qualifications, tâches et responsabilités des techniciennes et techniciens en génie biomédical et en hygiène du travail leur ont valu d'être classés respectivement au rangement salarial de 15 et de 16, alors qu'ils étaient – et sont toujours puisqu'aucun correctif n'a été apporté à ce jour – au rangement 13. Cela représente un écart salarial de plusieurs dollars de l'heure et de plusieurs milliers de dollars par année. Cependant, en vertu de la prédominance masculine de ces titres d'emploi, le règlement sur l'équité salariale ne s'applique pas et aucun budget n'a été prévu pour donner une suite conséquente à cette évaluation à la hausse.

De plus, des emplois comparables dans le secteur privé offrent des salaires significativement supérieurs, de sorte que les conditions offertes dans le réseau public de la santé et des services sociaux ne sont plus du tout compétitives. Il en résulte que les techniciens spécialisés dans ces deux domaines se font de plus en plus rares en milieu hospitalier et dans les centres de santé et de services sociaux (CSSS).

« En génie biomédical, explique la présidente de l'APTS, madame Dominique Verreault, les jeunes entrent dans le réseau de la santé avec un diplôme collégial en électronique. Il faut des années de formation pour qu'ils soient en mesure d'assurer l'entretien préventif et les réparations essentiels au bon fonctionnement de ces appareils sophistiqués. Ils sont ensuite recrutés par des fournisseurs d'équipements biomédicaux qui leur offrent au départ le salaire qu'ils gagneraient à l'hôpital au sommet de l'échelle salariale. Ce sont ces mêmes entreprises privées qui signent des ententes de services avec les établissements à cours de personnel à des prix prohibitifs. »

Il est aussi de plus en plus difficile de recruter du personnel technique qualifié en hygiène du travail dans le réseau de la santé. Au cours des cinq dernières années, près de la moitié d'entre eux l'ont quitté pour le secteur privé ou pour la CSST. Pas étonnant si l'on considère que le taux horaire des techniciens en hygiène du travail du réseau public varie entre 18 \$ et 24 \$, alors que celui du secteur privé se situe entre 24 \$ et 29 \$. Certaines régions vivent déjà une situation de pénurie qui va tendre à se généraliser avec les départs à la retraite des prochaines années. De ce fait, les services offerts en hygiène du travail aux industries desservies par les CSSS sont menacés.

« Le Conseil du trésor doit rapidement apporter les correctifs qui relèvent des relativités salariales, conclut madame Verreault, et reclasser ces techniciens aux rangements qui correspondent à la nature spécifique de leur travail. C'est une question d'équité relativement à d'autres emplois. »

« À défaut d'être compétitif, poursuit-elle, le réseau de la santé et des services sociaux perd des ressources humaines compétentes, une situation qui l'oblige trop souvent à recourir à des ressources privées qui, au final, coûtent beaucoup plus cher aux contribuables. »

### **Définitions et effectifs des titres d'emploi**

Les techniciens en génie biomédical ont pour fonction d'assurer le fonctionnement fiable et sécuritaire, pour les bénéficiaires et les utilisateurs, des appareils médicaux de haute technologie utilisés à des fins diagnostiques ou thérapeutiques, qu'il s'agisse d'appareils de surveillance, d'imagerie ou de soutien à la vie. Ils effectuent la vérification, la calibration, l'entretien préventif, la détection des problèmes tout comme la réparation de ces appareils. Ils collaborent au choix, à l'installation et à la mise en services des nouveaux appareils et forment les utilisateurs. Leur intervention a un impact sur la qualité du diagnostic, sur les délais d'attente et sur la sécurité des examens ou des traitements. Ils sont 460 au Québec, dont 325 sont syndiqués par l'APTS dans 45 établissements.

Les techniciens en hygiène du travail identifient et préviennent les risques en matière de santé et d'intégrité physique en entreprise par la collecte de données techniques et humaines sur les postes de travail et leur environnement; ils élaborent des programmes d'intervention visant l'application de solutions durables aux problèmes vécus. Ils rédigent des rapports d'étude et donnent de la formation sur les pratiques de travail sécuritaires. Ils occupent une fonction clé en ce qui concerne la réduction à la source des risques, par le suivi des problèmes de santé et sécurité du travail en entreprise. On en compte 175 au Québec dont 155 membres de l'APTS, répartis dans 29 établissements.

### **À propos de l'APTS**

L'APTS est une organisation syndicale qui regroupe plus de 27 000 membres occupant des fonctions professionnelles et techniques dans le réseau de la santé et des services sociaux dont des technologues en radiologie, des technologues médicales, des physiothérapeutes, ergothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique, des psychologues, des travailleurs sociaux, des techniciennes en diététique et des diététistes. L'APTS est membre du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), un regroupement de près de 262 000 personnes syndiquées des secteurs public et parapublic.

– 30 –

Pour renseignements : Chantal Mantha, conseillère en communication  
Téléphone : 450.670.2411, 1 866 521.2411 ou 514.236.9287 (cell.)